



Convention de Stage

Pour le _____ stage obligatoire au semestre d'hiver / été _____ est convenu entre

l'entreprise, l'autorité, l'établissement: _____

adresse : _____

numéro de téléphone: _____

et
– dénommé ci-après "l'entreprise" – d'une part –

Madame / Monsieur _____

né(e) le _____ à _____

résidant à _____ téléphone: _____

étudiant(e) à la FACHHOCHSCHULE WEIHENSTEPHAN, D-85350 Freising ,
Tel: +49/8161/713572; Fax: +49/8161/715096;
E-mail: poststelle@pa-weihst.bayern.de

Course of studies _____ Matr.-Nr. _____

– dénommé(e) ci-après l'étudiant(e) – d'autre part –
le contrat suivant

Contrat

§ 1 Généralités

- (1) En règle générale, aux Fachhochschulen de Bavière, le cursus d'études comprend deux semestres de stage conformément à la loi-cadre sur la réglementation des universités et des établissements allemands d'enseignement supérieur. Les semestres de stage font partie intégrante du cursus et s'étendent en général sur une période continue de 20 semaines - cours d'encadrement du stage inclus -. Les semestres de stage sont effectués auprès d'entreprises et établissements extérieurs à la Fachhochschule sous la tutelle de cette dernière et intègrent cours et pratique professionnelle. Pendant les semestres de stage, l'étudiant demeure membre de la Fachhochschule.
- (2) Les textes respectifs des arrêtés du Ministère des Sciences et des Arts, et de la Fachhochschule, conformément à la loi réglementant l'enseignement supérieur en Bavière (BayHSchG) réglementent les semestres de stage. Ces textes sont plus précisément:
 1. L'arrêté concernant les semestres de stage aux Fachhochschulen de Bavière du 3 déc. 1980 (GVBL. p. 730)
 2. Le programme de formation pour les semestres de stages stipulé dans l'accord-cadre des études et examens et dans la loi-cadre de l'enseignement supérieur.

§ 2 Obligations des contractants

- (1) L'entreprise s'engage
 1. du _____ au _____ (= _____ semaines) à encadrer et former l'étudiant(e) durant le semestre de stage mentionné ci-dessus conformément au programme ci-joint de formation pendant les semestres de stage et aux arêtes mentionnés paragraphe 1,
 2. à libérer l'étudiant(e) pour qu'il puisse assister aux cours d'encadrement du stage dispensés par la Fachhochschule et prendre part aux examens,
 3. à superviser le rapport de stage obligatoire de l'étudiant(e),
 4. à établir à la fin du stage une attestation appréciant, suivant les exigences du stage, le résultat de la formation et indiquant les absences éventuelles.

(2) L'étudiant(e) est tenu(e) de se comporter conformément à l'objectif du stage, en particulier:

1. de faire usage des possibilités de formation offertes, tout en respectant les heures de formation de l'entreprise i.e. les heures de travail de l'entreprise,
2. d'accomplir soigneusement les tâches confiées dans le cadre du stage,
3. de suivre les directives de l'entreprise et des personnes qu'elle a chargées de l'encadrement du stagiaire
4. d'observer les réglementations valables dans l'entreprise, en particulier concernant le travail et la prévention des accidents ainsi que le respect du secret professionnel,
5. de rédiger dans le délai prévu, selon les directives de la Fachhochschule, un rapport sur le déroulement du stage effectué,
6. d'avertir sans délai l'entreprise en cas d'absence de sa part.

§ 3 Rémunération et remboursement

(1) Ce contrat ne donne pas à l'entreprise le droit de revendiquer des frais qui pourraient résulter de l'exécution de ce contrat. Cette disposition n'est toutefois pas valable s'il s'agit d'un cas de demande en dommages-intérêts couvert par l'assurance responsabilité civile de l'étudiant(e).

(2) L'étudiant(e) reçoit de l'entreprise une rémunération de _____ par mois.

§ 4 Maître de stage: Personne responsable du stagiaire

L'entreprise nomme

M./Mme. Mr./Mrs. _____
name, telephone, fax

responsable du stage en question. Il (elle) est l'interlocuteur de l'étudiant(e) et de la Fachhochschule pour toutes les questions relatives à ce contrat.

§ 5 Congé / Interruption du stage

Pendant la durée de ce contrat, l'étudiant(e) n'a pas droit aux congés. L'entreprise peut néanmoins lui une dispense de stage de courte durée accorder pour des raisons personnelles. Toutes interruptions non convenues devront en général être rattrapées par l'étudiant(e).

§ 6 Résiliation du contrat

La convention de stage peut être résiliée prématurément dans les cas suivants:

1. La convention peut être résiliée sans préavis pour une raison importante.
2. Pour cause de renonciation ou de modification du contenu du stage, la convention peut être résiliée dans un délai de quatre semaines.

La résiliation devra avoir lieu par déclaration écrite d'un partenaire envers l'autre, après concertation préalable avec la Fachhochschule. La Fachhochschule doit être avertie sans retard de la résiliation.

§ 7 Couverture d'assurance

Pendant le semestre pratique à l'étranger, les étudiants eux-mêmes doivent se charger d'une protection suffisante par assurance médicale, contre les accidents et de responsabilité civile.

§ 8 Exemplaires du contrat

Ce contrat sera signé en trois exemplaires. Chaque contractant en recevra un exemplaire. L'étudiant(e) remettra sans délai au Bureau des Stages de la Fachhochschule le troisième exemplaire.

§ 9 Accords Complémentaires*)

Lieu, date _____

Entreprise Etudiant(e)

*) Par exemple: accords concernant le remboursement de certaines dépenses (coût de l'assurance responsabilité civile, frais de déplacement).

La Fachhochschule Weihenstephan (Praktikantenamt) autorise l'étudiant à effectuer son stage auprès de l'entreprise mentionnée ci-dessus.

Date Responsable à la Fachhochschule Weihenstephan
du semestre de stage